

ID: 018-211800123-20230127-2023_12-DE

République Française Département CHER Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Janvier 2023

Référence 2023_12

Objet de la délibération

Convention SGA MEYER

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 11 | 9 | 10 |

Date de la convocation 20/01/2023

Date d'affichage 20/01/2023

Vote

A l'unanimité

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 27 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

<u>Présents</u>: Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance: M. BREDART Jean-Luc donne procuration à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s): M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

Objet de la délibération : Contrat SGA MEYER

Madame la Maire donne lecture du contrat accordant une remise pour l'entretien des réseaux d'assainissement individuels des habitants de la commune d'Argenvières.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023. La faculté de résilier ce contrat est laissée à chacune des parties, à charge pour celle qui en prendrait l'initiative d'en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date d'expiration dudit contrat.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, le nouveau contrat ainsi que les nouveaux tarifs et donne l'accord à Madame la Maire pour signer les documents.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:

En mairie, le 31 janvier 2023

La Maire

Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance M. MOULINNEUF Michel

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 03/02/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 03/02/2023